

Réseaux sociaux : quand la viralité prime sur la véracité !



- ◆ Chronique
- ◆ Revue de presse
- ◆ Dates à retenir

Réseaux sociaux : quand la viralité prime sur la véracité !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le vendredi 18 avril, sur les ondes de France Inter, Yannick Neuder, ministre délégué chargé de la Santé, a annoncé la création prochaine d'un observatoire dédié à la lutte contre la désinformation en santé. Cette initiative française vise à répondre à une urgence de santé publique : la prolifération de fausses informations médicales sur les réseaux sociaux.



Aujourd'hui, l'accès à l'information n'est plus une difficulté. Le véritable défi est d'arriver à trier cette abondance de données, où le vrai se mélange au faux. Dans un contexte où les réseaux sociaux deviennent la principale source d'information pour une grande partie de la population, il devient primordial de structurer une riposte efficace.

Ce nouvel observatoire aura pour mission de recenser les fake news qui circulent en ligne, d'alerter les plateformes numériques et de saisir l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) lorsqu'un contenu présente un danger avéré. L'objectif est clair : mettre en place un dispositif opérationnel de veille, d'alerte et de réaction rapide face à la désinformation médicale.

Comme l'a souligné Yannick Neuder, «il n'existe à ce jour, ni en France ni dans aucun autre pays d'Europe, d'organisation structurée pour contrer la désinformation médicale». Pourtant, la menace est bien réelle. Depuis la pandémie de COVID-19, les fausses informations en matière de santé ont proliféré, semant le doute, alimentant les peurs et contribuant à l'hésitation vaccinale, un phénomène dont les conséquences peuvent être tragiques. Plusieurs pays ont tenté de riposter, chacun à sa manière. La France a adopté, dès 2018, une loi contre la manipulation de l'information, s'appliquant aussi au domaine médical. L'Allemagne, de son côté, impose aux plateformes le retrait rapide

des contenus illicites via la loi NetzDG, tout en soutenant activement les initiatives de fact-checking, comme celle du site Correctiv. Singapour va plus loin encore avec sa loi POFMA, qui autorise le gouvernement à exiger des corrections immédiates sur les fausses informations en ligne. Cette rigueur soulève certes des interrogations sur la liberté d'expression, mais elle a prouvé son efficacité lors des crises sanitaires.

Le Maroc, où les réseaux sociaux occupent de plus en plus une place centrale dans la diffusion de l'information, a également pris des mesures décisives. Pendant la pandémie, des campagnes de sensibilisation ont été menées à la télévision et sur les réseaux, en partenariat avec des professionnels de santé et des influenceurs. Le portail covidmaroc.ma a été lancé pour centraliser les informations fiables. Parallèlement, des poursuites judiciaires ont été engagées contre les auteurs de fausses informations susceptibles de troubler l'ordre public.

Mais ces mesures, bien qu'utiles, restent insuffisantes. Les fake news continuent de perturber les systèmes de santé et de fragiliser le lien de confiance entre les citoyens et les institutions médicales. L'exemple de la rougeole, responsable de plus de 120 décès, est édifiant : seule une mobilisation intense du ministère de la Santé et des professionnels a permis de convaincre des parents méfiants de reprendre les vaccinations interrompues.

À l'avenir, une stratégie durable devra d'abord reposer sur la mise en place d'un dispositif de vigilance permanent, capable d'identifier rapidement les signaux faibles de désinformation et de les transmettre à une structure dédiée, apte à prendre sans délai les décisions nécessaires. Ensuite, il conviendra de créer des labels pour les sites médicaux marocains, afin de garantir la fiabilité des contenus diffusés. Enfin, il sera essentiel de promouvoir l'éducation à l'esprit critique, notamment chez les jeunes, pour leur permettre de distinguer une information fiable d'une rumeur toxique.

Par ailleurs, les professionnels de santé, les sociétés savantes et les institutions publiques doivent travailler de concert pour relever ce défi. Car il ne s'agit pas seulement de corriger des erreurs, mais bien de reconstruire une relation de confiance entre la science et le public. À l'heure où une rumeur peut causer plus de dégâts qu'un virus, la lutte contre la désinformation médicale n'est plus une option, mais une nécessité.

[1] lemoniteurdespharmacies.fr

MEDICAMENT.MA - APPLI

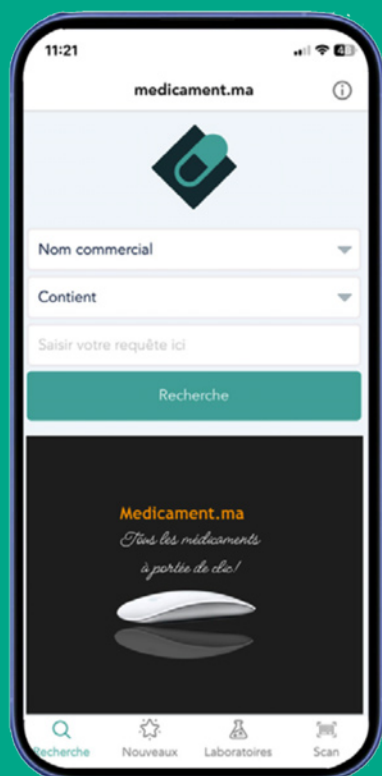
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien [↗](#)

Google Play



Lien [↗](#)



Le Maroc trace sa souveraineté numérique en santé : un tournant stratégique porté par la Fondation Mohammed VI

La Fondation Mohammed VI des sciences et de la santé (FM6SS), institution à but non lucratif engagée dans la modernisation du système de santé marocain, a annoncé un partenariat stratégique à l'occasion du salon GITEK Africa Morocco 2025, qui s'est déroulé à Marrakech du 14 au 16 avril.

Ce partenariat a été signé avec le groupe français MipihSIB, un acteur reconnu dans la digitalisation des systèmes de santé. L'objectif est ambitieux : accélérer la transformation numérique du secteur hospitalier marocain tout en consolidant la souveraineté numérique du pays dans le domaine médical.

Le partenariat vise plus qu'une simple numérisation de processus : il ambitionne de poser les bases d'un écosystème numérique national autonome, sécurisé et centré sur la qualité des soins. Cette initiative marque un tournant stratégique pour le Maroc, confronté aux défis de modernisation de son système de santé.

Deux établissements pilotes ont été identifiés pour débiter cette transformation : l'Hôpital universitaire international Mohammed VI de Bouskoura et celui de Rabat. Ces hôpitaux serviront de vitrines pour la digitalisation avancée des infrastructures sanitaires.

La FM6SS vise une augmentation de 30 % de l'efficacité opérationnelle dans ces deux hôpitaux d'ici 2027. Cette amélioration devrait se traduire par une meilleure gestion des flux patients, une réduction significative des délais d'attente, et une optimisation des ressources médicales.

Au cœur de ce projet se trouvent des solutions numériques de pointe pour la gestion des données médicales, le suivi du parcours patient, la planification des soins et l'automatisation des procédures administratives hospitalières.

Mais le partenariat ne se limite pas aux infrastructures. Il prévoit aussi un transfert concret de compétences, notamment par des programmes de formation avancée destinés aux professionnels marocains de santé et de la gestion hospitalière.

Le MipihSIB s'engage également à accompagner les établissements de santé marocains dans la mise en œuvre de ces innovations, en

adaptant ses solutions aux réalités locales tout en respectant les standards internationaux de qualité, de sécurité et d'interopérabilité.

Pour Mostafa Lassik, directeur général du MipihSIB, cette coopération repose sur un modèle vertueux où les acteurs marocains restent maîtres de leur transformation digitale, tout en bénéficiant d'une expertise technique européenne.

Les retombées attendues sont multiples : amélioration de la qualité des soins, réduction des erreurs médicales, meilleure traçabilité des traitements, et accès élargi aux services pour les patients, y compris dans les zones moins desservies.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale à long terme portée par la FM6SS : bâtir un système de santé marocain intelligent, résilient et centré sur le citoyen. Il s'agit aussi de préparer le terrain pour une médecine plus personnalisée, fondée sur la donnée, tout en renforçant la cybersécurité et la confidentialité des informations médicales.

Enfin, ce partenariat pourrait inspirer d'autres initiatives similaires à l'échelle africaine, en faisant du Maroc un modèle régional de transformation numérique dans le domaine de la santé. La FM6SS se positionne ainsi comme un catalyseur de changement, alliant innovation, souveraineté et équité d'accès aux soins.

Source : fr.le360.ma



Pr Ahmed Bennana, Directeur Général du Site Rabat de la Fondation Mohamed VI des Sciences de la Santé

États-Unis : Vers une baisse du prix des médicaments ?



Les États-Unis dépensent en moyenne 2,5 fois plus que la France pour les médicaments sur ordonnance, selon une étude de la Rand Corporation. Face à cet écart jugé excessif, Donald Trump a signé un décret visant à réduire les prix des médicaments, un engagement de longue date pris lors de sa campagne présidentielle.

Ce décret demande au Gouvernement Fédéral d'examiner plusieurs pistes concrètes pour faire baisser les coûts. Parmi les mesures envisagées figurent l'amélioration des négociations entre l'assurance santé publique et les laboratoires pharmaceutiques, ainsi que l'importation directe de médicaments depuis des pays où les prix sont plus bas. L'objectif est de générer des économies en s'appuyant sur les dispositifs existants, selon un responsable de la Maison Blanche.

Bien que ces mesures marquent une volonté de réforme, leur

impact immédiat sur les prix reste incertain. La négociation des prix par «Medicare», l'assurance publique destinée aux personnes âgées, reste un processus lent. Par exemple, les baisses de prix décidées sous l'administration de Joe Biden, également engagé sur ce sujet, ne seront effectives qu'en 2026.

En parallèle, le gouvernement américain a lancé une enquête sur l'importance des importations dans le secteur pharmaceutique. Cette démarche laisse craindre l'instauration future de droits de douane spécifiques, comme cela a été fait dans le secteur automobile. Une telle décision pourrait paradoxalement entraîner une hausse des coûts, étant donné la forte dépendance du pays aux médicaments et ingrédients importés.

Trump appelle également à la simplification du processus d'approbation des médicaments génériques, une mesure destinée à stimuler la concurrence et, indirectement, faire baisser les prix. Il recommande par ailleurs d'étudier la possibilité de faire bénéficier «Medicare» de tarifs préférentiels similaires à ceux accordés aux hôpitaux.

Toutefois, le décret signé ne mentionne pas une proposition-clé portée par Trump durant son précédent mandat : celle d'indexer les prix des médicaments américains sur ceux pratiqués dans d'autres pays développés. Cette absence soulève des interrogations sur l'ambition réelle du texte.

Ce plan s'inscrit dans un contexte où les coûts élevés des médicaments représentent un fardeau pour de nombreux Américains, sans garantie d'un accès équitable aux traitements. Les propositions actuelles, bien que prometteuses sur le papier, devront encore surmonter des obstacles réglementaires, politiques et industriels pour produire des résultats tangibles à court terme. En résumé, le décret signé par Trump relance le débat sur le coût des médicaments aux États-Unis, avec un ensemble de mesures qui combinent réforme du marché, ouverture à l'importation et renforcement de la concurrence locale. Mais les résultats concrets dépendront de la mise en œuvre effective et de la volonté politique de poursuivre ces efforts dans la durée.

Source : lefigaro.fr

Leqembi : un «nouvel espoir» contre Alzheimer autorisé en Europe

Le 17 avril 2025, la Commission européenne a officiellement autorisé le Leqembi, un traitement destiné à ralentir la progression des troubles cognitifs légers chez certains patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Ce médicament, dont le nom scientifique est lecanemab, avait reçu un avis favorable de l'Agence européenne des médicaments (EMA) en novembre 2024, après un premier refus.



Le Leqembi représente une avancée importante dans la lutte contre Alzheimer, car il appartient à une nouvelle génération de traitements qui ciblent l'un des mécanismes soupçonnés de la maladie : les plaques amyloïdes. Ces amas de protéines s'accumulent dans le cerveau et contribuent à la destruction des neurones, ce qui entraîne la perte progressive des fonctions cognitives.

Développé par le laboratoire japonais Eisai en partenariat avec l'américain Biogen, le Leqembi est déjà disponible aux États-Unis depuis 2023, ainsi qu'en Chine, au Japon et au Royaume-Uni. Il s'administre par voie intraveineuse toutes les deux semaines, et son prix avoisine les 25 000 euros (263 405 Dirhams) par patient et par an.

Son efficacité repose sur les résultats d'un essai clinique publié en 2022 dans le New England Journal of Medicine, montrant placebo, après 18 mois de traitement. Autrement dit, le traitement ralentit l'évolution de la maladie mais ne la guérit pas. Il permettrait, selon la Fondation Alzheimer, de prolonger la période d'autonomie des patients de près de 19 mois, dans le meilleur des cas.

Cependant, cette avancée s'accompagne de nombreuses précautions. D'abord en raison de ses effets indésirables : 14 % des patients traités ont présenté des hémorragies cérébrales, un effet secondaire grave, particulièrement chez ceux porteurs de deux copies du gène ApoE4, associé à un risque accru. Aux États-Unis, sept décès et trois handicaps sévères ont été rapportés en lien avec le traitement.

Ces risques avaient conduit l'EMA à refuser dans un premier temps l'autorisation de mise sur le marché du médicament en juillet 2024. Mais à la suite d'un appel et de l'ajout de nouvelles données cliniques, l'agence a reconsidéré sa décision. Elle estime désormais que les bénéfices du Leqembi l'emportent sur les risques, mais uniquement dans une population bien définie de patients : ceux qui présentent des plaques amyloïdes et qui ont au maximum une seule copie du gène ApoE4.

La Commission européenne impose donc un cadre très strict pour l'utilisation du Leqembi. Il ne sera accessible qu'à une minorité de patients répondant à des critères génétiques et biologiques

précis. Ce choix vise à maximiser les chances de succès tout en minimisant les risques graves.

Cette autorisation européenne marque une étape importante dans la recherche contre Alzheimer, une pathologie pour laquelle il n'existe toujours pas de traitement curatif. Le Leqembi n'est pas une solution miracle, mais il représente un progrès tangible. Il pourrait offrir un répit significatif à certains patients en ralentissant le déclin cognitif et en prolongeant la période d'autonomie.

Pour autant, de nombreuses incertitudes subsistent. Les effets à long terme du traitement ne sont pas encore connus, faute de recul suffisant. De plus, son coût élevé et la complexité des critères d'éligibilité posent des défis en termes d'accessibilité et de mise en œuvre dans les systèmes de santé européens.

En somme, le Leqembi ouvre une nouvelle voie thérapeutique dans la prise en charge précoce d'Alzheimer, mais son utilisation reste encadrée et réservée à des cas bien spécifiques. L'espoir qu'il suscite doit s'accompagner de prudence, de vigilance et d'un suivi rigoureux des patients concernés.

Source : sante.lefigaro.fr

Garcinia cambogia : la France suspend sa commercialisation face aux risques hépatiques

Un arrêté ministériel daté du 15 avril 2025 [1] suspend, pour une durée d'un an, l'importation, l'introduction et la commercialisation en France des compléments alimentaires à base de *Garcinia cambogia*. Cette décision fait suite à une alerte émise en mars par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), qui a mis en évidence des effets indésirables graves, notamment des cas d'hépatites aiguës survenus chez des consommateurs de *Garcinia cambogia* sans antécédents médicaux particuliers.

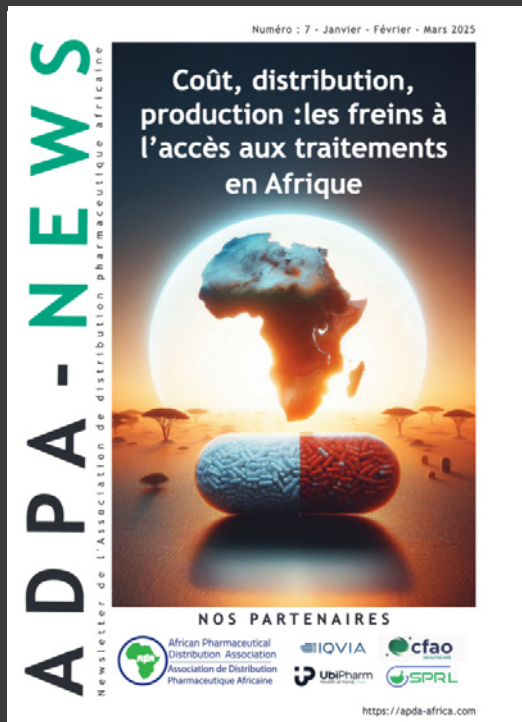


Par mesure de précaution, l'interdiction s'applique à l'ensemble du territoire français et concerne tous les produits, qu'ils soient proposés à titre gratuit ou payant, contenant la plante *Garcinia cambogia* ou des extraits issus de l'une de ses parties.

Ce moratoire vise à protéger la santé publique dans l'attente de mesures harmonisées à l'échelle européenne, qui ne devraient pas entrer en vigueur avant plusieurs mois. Il permet également de laisser le temps à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de finaliser son évaluation scientifique sur les risques liés à cette plante utilisée dans de nombreux produits amaigrissants.

Source : ordre.pharmacien.fr

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051478481>



DATES À RETENIR



9 et 10 mai 2025

4^{ème} Journée nationale et 1^{ère} journée Africaine de l'Association marocaine de recherche et de formation en pharmacie oncologique (AMRFPO)
Marrakech



9 et 10 mai 2025

11^{ème} Édition du Salon International de la Parapharmacie, du Paramédical et du Bient être.



17 mai 2025

25^{ème} Journée Pharmaceutique Internationale de Casablanca «La Pharmacie au Maroc vers un modèle innovant et durable»
Hyatt Regency - Casablanca



29 et 31 mai 2025

11^{ème} Congrès National et 4^{ème} Congrès Africain de Pharmacoéconomie et de pharmaco-épidémiologie



31 aout au 3 septembre 2025





**24^e ÉDITION FORUM
PHARMACEUTIQUE
INTERNATIONAL
FPI.TUNIS.2025**



REJOIGNEZ-NOUS ET FAÇONNEZ L'AVENIR DE LA PHARMACIE

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PHARMACIENS EN AFRIQUE

30 AVRIL & 1/2 MAI 2025
AU PALAIS DES CONGRÈS DE TUNIS

**L'APPORT DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR
PHARMACEUTIQUE.**

JOIN US

 www.fpitunis2025.com

 info@fpitunis2025.com

 +216 53 391 391

 Le Forum Pharmaceutique
International Tunis 2025

 Forum Pharmaceutique
International, FPI Tunis 2025

 [fpi.tunis.2025](https://www.instagram.com/fpi.tunis.2025)



Visitez notre site
pour en savoir plus !